



## Communiqué des élus en CAP Nationale C

Au vu de la situation catastrophique des effectifs de la catégorie C, nous avons sollicité une audience auprès de Monsieur PERRIN, Chef de Service des ressources humaines.

En effet, le projet de mouvement général catégorie C administratif qui vient de paraître fait ressortir un déficit de 2 596,7 agents (2 370 en 2014).

L'appel de la liste principale du concours externe 2014, qui comprend 915 lauréats, sera bien loin de combler ce déficit.

Comment faire fonctionner les services dans de telles conditions de sous-effectifs ? Des pans entiers de missions ont été abandonnés et les agents subissent au quotidien stress, souffrance au travail et difficultés croissantes pour accomplir les missions.

La Direction Générale est à l'origine de cet état de fait !

Pour des raisons strictement budgétaires, la DGFIP est responsable de :

- la suppression de plus de 30 000 postes en 12 ans,
- d'un calibrage inadapté du recrutement à hauteur des besoins des services,
- d'un manque d'anticipation des départs à la retraite.

Nous avons été reçus le 20 avril 2015 et avons porté les revendications des agents en termes de recrutement.

Ainsi, nous avons demandé que les listes complémentaires des concours internes et externes (1 100 lauréats) soient appelées immédiatement pour une affectation au plus tôt. Cet apport doit produire des suites du mouvement général plus conséquentes. Il doit se traduire notamment par des mutations de la RIF vers la province et de département à département.

La Direction Générale nous a répondu que 50 % des lauréats des deux listes complémentaires seront appelés avant la fin de la CAP de mutation pour une affectation au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Elle s'est engagée aussi à un autre appel, significatif, en juillet prochain qui sera réalisé en fonction des départs à la retraite non connus à ce jour.

Nous avons dénoncé auprès du Chef du Service des ressources humaines le mauvais calibrage récurrent des recrutements en catégorie C et avons exigé que l'an prochain, la DGFIP augmente significativement le nombre de places offertes en liste principale au concours de catégorie C.

**Nous prenons acte de ce 1<sup>er</sup> appel d'une partie de la liste complémentaire qui reste cependant insuffisant au vu des vacances de postes.**

**Dans ces conditions, nous exigeons, que l'ensemble des lauréats des deux listes complémentaires soit recruté dès maintenant.**